**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 131 (1986)

**Heft:** 10

**Artikel:** La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans : au sommaire du No 8-1946

[i.e. No 10-1946]

Autor: Vallière, P. de

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-344731

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 17.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La Revue Militaire Suisse, il y a 40 ans

## Au sommaire du Nº 8 - 1946

- Le Rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945 (suite), major P. de Vallière
- Réponse d'un journaliste à la «grande muette», plt Wüst
- La nouvelle I. Division à la veille du service actif 1939-1945, capitaine EMG Rapp
- Une offensive pacifiste contre la défense nationale (suite), major P. de Vallière
- L'engagement des troupes aéroportées (suite), lt-colonel Cornett (Military Review)
- La vaccination par l'anatoxine tétanique, son efficacité dans la prévention du tétanos durant la guerre, E. Scheurer
- Bulletin bibliographique

#### Texte choisi

(...) Dans L'Action française des 10 et 25 août 1935, le général Clément-Grandcourt notait ses impressions sur les manœuvres de la 2e division en 1934: «Le défilé d'Aarberg fut un imposant spectacle militaire, une impressionnante manifestation civique. On y sentit, on y vit communier le peuple suisse avec la milice sortie de ses rangs et armée pour la défendre... Les mots qui reviennent à l'esprit sont toujours les mêmes: ordre, conviction, correction.»

Le général Clément-Grandcourt insiste sur l'esprit de corps de nos unités, comparées aux formations de réserve et de territoriale en France: le milicien suisse retrouve chaque année ses cadres, ses camarades avec lesquels il est accoutumé à servir, ses chefs connus, alors que le réserviste et le territorial français sont convoqués à des périodes

espacées «dans des formations neuves de toutes pièces, dont la plupart des membres ignoraient hier encore l'emploi possible, l'articulation, voire l'existence». La supériorité du soldat suisse arrivant sur la place de mobilisation armé, habillé et équipé lui suggère des appréciations flatteuses sur l'organisation de la nation armée. Il relève que la taxe militaire des exemptés est perçue sans exception, avec rigueur même, alors qu'en France, elle a été supprimée après de timides essais. Ainsi, «non seulement le service militaire n'est pas considéré en France, comme un honneur ou un privilège, mais c'est une charge sans compensation pour qui y est astreint, et sans contre-partie pour qui a su s'en affranchir». Il en conclut que «le système suisse ne peut donner des résultats que movennant une militarisation généralisée et très accentuée de la nation tout entière. Pour cela, il faut que la nation aime le service militaire pour lui-même, au lieu d'en avoir une horreur maladive. Inutile d'insister.»

Dans cette importante étude, le général Clément-Grandcourt passe en revue le très notable renforcement de l'infanterie en armes automatiques, FM et mitrailleuses lourdes, mentionne les engins d'accompagnement, canons d'infanterie, lance-mines, renseigne sur leurs propriétés balistiques, sur leurs munitions. Il s'attache à démontrer l'importance du tir individuel, du fusil dans les mains du fantassin suisse, car, dit-il, les Suisses, peuple de tireurs au fusil, gardent à leur arme traditionnelle toute leur confiance. «Chaque homme a son fusil qui lui est propre, qu'il connaît et avec lequel il est habitué à tirer. Il s'en servira donc non pas comme d'un appoint secondaire, mais comme de l'arme redoutable du combattant individuel, dont l'efficacité s'ajoutera à celle des mitrailleuses et des engins d'accompagnement. Là aussi, nous avons des exemples à prendre.» Il regrette qu'en France le fusil ne soit plus considéré que comme une arme de défense individuelle, malgré les expériences du Maroc et de Syrie, et celles «des coups dans les créneaux qui nous ont coûté si cher en 1914-15».

Puis il passe au réarmement de l'artillerie, et donne quelques détails sur les manœuvres de la 3<sup>e</sup> division: «Des passages de rivières, le franchissement par ponts de bateaux de l'Aar, qui est un gros obstacle, des marches de nuit répétées imposèrent aux troupes des fatigues sensibles (par un très mauvais temps), qui ne semblèrent pas ralentir leur zèle et leur conviction. A ces manœuvres, on a demandé beaucoup au soldat, ajoute le général Clément-Grandcourt, au moment même où notre 41<sup>e</sup> division de réserve, mobilisée au camp de Châlons, et parfaitement comparable à une division de milices suisses, était l'objet des ménagements que l'on sait.»

La conclusion essentielle de cette étude objective, animée d'une réelle sympathie pour notre pays, souligne cependant les faiblesses des milices. On sent très nettement, chez les officiers de carrière français, cette préoccupation que nous avons déjà signalée de ne pas trop vanter un système qui, introduit chez eux, risquerait d'affaiblir la puissance militaire de la France. Car, ainsi que l'a très justement prouvé le général Langlois, le système suisse n'est pas un article d'exportation. Tous les observateurs étrangers de notre armée s'accordent sur ce point: il faut une tradition de plusieurs siècles et une longue mise à l'épreuve pour arriver aux résultats que nous obtenons. «L'armée suisse, déclare le général Clément-Grandcourt, est une force sérieuse que seuls peuvent sous-estimer ceux qui ne la connaissent pas. Elle a cependant la faiblesse de toutes les milices, mais chez elle ces faiblesses sont réduites au minimum. Néanmoins, et sans parler de la question du matériel qu'on peut résoudre avec de l'argent, elles la mettent en état d'infériorité vis-à-vis d'un adversaire de plus en plus redoutable, l'armée hitlérienne. Il faut donc espérer voir le patriotisme et la volonté des Suisses abaisser encore ce minimum qu'ils n'arriveront pas à faire disparaître entièrement.»

Ce qui nous étonne dans cette appréciation, ce n'est pas la critique de nos faiblesses, nous les connaissons, mais l'illogisme de cette critique. Celui qui la formule vient de nous dire que la 41° division de réserve, mobilisée au camp de Châlons, était parfaitement comparable à une division de milices suisses; mais il nous laisse entendre qu'on n'avait pu lui demander les efforts exigés aux manœuvres de la 3° division suisse. Les divisions de réserve, en France, ont donc un entraînement et un rendement inférieurs aux nôtres. Or, sur pied de guerre, l'armée française se compose de 10% d'hommes de l'active et du cadre permanent, et de 90% de réservistes et de territoriaux (450 à 500 mille hommes de l'active et 6 millions de mobilisés civils n'ayant eu depuis leur premier service d'un ou deux ans que fort peu de contact avec la vie militaire). (...)

Major P. de Vallière

Le gouvernement soviétique: Le Parti décide tout, contrôle tout, mais ne répond de rien.

MICHEL HELLER